



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
LOGNE, BOULOGNE, OGNON et GRANDLIEU**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE
Du 22 juin 2011**

La réunion s'est tenue à Geneston, salle de la Charmille. Elle s'est déroulée en présence d'une équipe de tournage dirigée par Dominique MARCHAIS, réalisateur du « Temps des grâces », dans le cadre d'un documentaire sur la gestion de l'eau dans une partie du bassin de la Loire (du plateau de Millevaches à l'estuaire)

Membres de la CLE présents :

Collège des Collectivités territoriales :

- THOUZEAU Eric (Conseil Régional)
- BEAUGE Stéphane (CG 44)
- NAUD Claude (CG 44)
- GARREAU Jacques (communes 44)
- LEBOEUF Alain (CG 85)
- BOBLIN Johann (Communauté de communes de Grand-Lieu)
- LEGEAY Martin (communes 44)
- RABILLE Yannick (communes 44)
- RICHARD Jean-Paul (communes 44)
- BLAMPAIN Michel (communes 85)
- DENIAUD Jean-Paul (communes 85)
- GILBERT Bernard (communes 85)
- CHOCTEAU Loïc (SBV Grandlieu)
- BOCQUET Christophe (SAH Sud Loire)

Collège des usagers :

- COUDRIAU Michel (Chambre d'Agriculture 44)
- BENOIT Roland (Fédération pêcheurs 44)
- BRAUD Joseph (Fédération pêcheurs 85)
- GILLIER Jean-Marc (SNPN)
- GUILLAUD Raymond (Fédération chasseurs 44)
- JEANEAU Jules (Union des syndicats de marais)
- NEVEUX Pierre (Société du Canal de Buzay)
- FOUCHER Maguy (Association de consommateurs)
- BISSON Raymond (représentant l'ADEV)
- GUILLET Philippe (représentant l'Association des irrigants)

Collège de l'Etat et établissements publics :

- SCIERS Viviane (Agence de l'Eau)
- QUEMENER Jean-Marie (DREAL)

Autres personnes présentes :

Agents du syndicat du bassin versant de Grandlieu présents : Ludovic ANIZON- Patrick AUGEREAU – François CHARRUAU-Bruno CHOPIN-Pierre DOUVILLE-Sophie MARTIN
Stagiaires du Syndicat du Bassin Versant de GrandLieu : Mélina AINAOUI, Jocelyn PASQUEREAU

Personnes excusées : PERRIN Bernard (CG 85), RONDEAU Serge (CG85), COUTURIER Christian (communes 44), GOURAUD G. (communes 44), GABORIEAU Roger (communes 85), MALLARD J.P.

(communes 85), FETIVEAU Yannick (SBV Grandlieu), RANNOU Marie-Annick (ADEV), GIRAUDINEAU Christophe (Association irrigants), JOLLET Christian (Chambre d'Agriculture 85) J. DESVERONNIERES (CCI 44), ROBION Dominique (Coopérative des pêcheurs de Grandlieu), Mme PUJAZON (ARS-DT 85)

Thèmes abordés et débats	Relevé de décisions
<p>Le Président ouvre la réunion à 10h00 et aborde les divers points à l'ordre du jour.</p> <p>Révision du SAGE : Concernant l'audit préalable, le travail n'est pas complètement achevé puisque le rapport final comporte encore des erreurs de forme et de présentation, et des difficultés de compréhension, qui doivent être corrigées avant sa diffusion.</p> <p>Pour la révision du SAGE, un premier marché a été déclaré infructueux par le bureau du SBV: les 2 offres reçues étaient d'un montant trop élevé. Un 2^{ème} marché a été lancé (sur la base d'un nombre de réunions réduit pour le bureau d'études mais maintenu pour le SBV) et 2 nouvelles offres ont été reçues, dont l'une semble acceptable. Il est rappelé que le fait pour un bureau d'études d'avoir effectué l'audit ne lui interdit pas de réaliser ensuite la révision du SAGE. Ce point avait déjà été évoqué lors de la passation du marché concernant l'audit. Il est regrettable néanmoins que les offres soient aussi peu nombreuses pour ce type de marché.</p> <p>Plusieurs personnes sont intervenues pour s'interroger sur le fait de savoir si la situation s'est améliorée ou non depuis l'application du SAGE, et quelle est la tendance actuelle. M QUEMENER, complété par Mme SCIERS, indique qu'il ne peut y avoir une réponse simple à cette question. Avec la DCE, le cadre a changé, mettant l'accent sur la biologie. Des indicateurs semblent s'améliorer localement (macropolluants...), d'autres moins (pesticides...). Les conditions météorologiques de l'année jouent un rôle important (l'eau du lac est plus claire cette année). Les évolutions ne sont donc pas linéaires mais plutôt en « dents de scie ». M. THOUZEAU souligne qu'il n'est pas nécessaire de se mettre d'accord sur le passé pour préparer ensemble l'avenir.</p> <p>Une proposition de commissions thématiques avec leurs participants presentis est distribuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission « gestion des niveaux d'eau du lac ». M. COUDRIAU indique que 2011 est une année catastrophique pour le foin en marais, Des ajustements sur les niveaux de printemps sont à trouver au cours des prochaines années. La flore tend à se dégrader. Une étude à ce sujet dans le cadre de Natura 2000 est souhaitable. Cette commission comporte, entre autres, un délégué de chaque commune riveraine du lac. - Commission « gestion quantitative ». Plusieurs personnes soulignent l'intérêt de développer des réserves d'eau sous diverses formes. - Commission « activités agricoles ». Il est proposé d'ajouter les activités piscicoles. - Commission « assainissement » : Sur la question du non-rejet en période d'étiage, M. BOBLIN souligne la nécessité d'évaluer le gain espéré pour le milieu en fonction des diverses solutions préconisées et en regard des coûts économiques. <p>Le comité de pilotage pour la révision du SAGE sera constitué du bureau de la CLE « élargi » (cf document joint en annexe). Il comporte des membres ayant émis des opinions diversifiées sur le SAGE lors de l'audit préalable. Il fixera la feuille de route des commissions thématiques (objectifs et délais)</p> <p>Dossiers soumis à la CLE :</p> <ol style="list-style-type: none"> A. Le résumé des dossiers soumis à déclaration (pour information) est joint en annexe. B. Pour la procédure de classement des cours d'eau, un avis de la CLE est sollicité par le Préfet de Bassin. M QUEMENER présente le sujet (document joint). Lors du débat qui suit, le Président souligne que la démarche choisie par la CLE jusqu'à présent est une démarche de 	<p><i>La finalisation du document d'audit avec le bureau d'études SCE est en cours.</i></p> <p><i>Le bureau du SBV se réunit en début d'après-midi pour prendre une décision concernant le marché en cours.</i></p> <p><i>La CLE donne son accord aux propositions de commissions, avec les modifications suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission « <i>gestion des niveaux du lac</i> » : <i>Ajout de la CLE baie de Bourgneuf, et d'un représentant du SCOT</i> - Commission « <i>activités agricoles</i> » : <i>ajouter activités piscicoles</i> - <i>Ajout d'une commission spécifique sur les phytosanitaires</i> - <i>Ajout d'une commission sur la pédagogie</i> <p><i>Concernant le classement des cours d'eau, la CLE émet un avis favorable sur la liste 1 (une abstention), et un avis défavorable sur la méthode à appliquer pour les ouvrages</i></p>

concertation associant tous les usagers concerné par un ouvrage (ex : seuil de Villeneuve, moulin de la Garde, moulin de l'Orgère...). Cette démarche de concertation ne doit pas être menacée par des délais et des prescriptions imposés d'en haut, à partir du moment où la volonté commune est l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau. Le Président propose donc d'émettre un avis favorable sur le classement en liste 1. En revanche, sur le classement en liste 2, il propose à la CLE d'émettre un avis favorable sur l'objectif à atteindre, mais défavorable sur la méthode proposée qui ne s'appuie pas sur une concertation suffisante.

Inventaire des zones humides :

La CLE est sollicitée pour valider les inventaires effectués par L. ANIZON sur 3 communes :

- **Vieilleville**: Mme le Maire (Nelly SORIN) et le 1^{er} adjoint (Daniel BONNET) de la commune sont présents pour rappeler comment la démarche s'est déroulée sur leur commune. Ils ont été très satisfaits de son déroulement (participation, pédagogie...) Les personnes les plus méfiantes concernant cet inventaire sont les particuliers (terrains constructibles). Le taux de zones humides est faible sur cette commune (autour de 3,5 %). Il reflète une densité élevée de parcelles drainées. Il est rappelé que le fait qu'une parcelle ou une portion de parcelle ne figure pas dans l'inventaire du SAGE, ne l'exonère pas de l'application de la loi sur l'eau. L'inventaire n'a pas force réglementaire. Il est souligné aussi l'intérêt des propositions de gestion, qui pourront le moment venu alimenter une politique volontariste à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs, la question de la gestion du lac des Vallées a été soulevée à nouveau. Les ZH seront reprises dans le zonage du PLU sous divers classements (N, A ou même U)
- **Belleville/Vie** : La surface de cette commune dans le bassin versant de Grandlieu est minime.
- **Pont St Martin** : Le taux de ZH est plus élevé qu'à Vieilleville, le niveau de déprise agricole est marqué. M. Jeaneau pense que des surfaces de marais qui cotisent à la Société du Canal de Buzay ne figurent pas dans l'inventaire. Il y aurait un écart d'environ 20 ha. Une vérification sera faite par L. ANIZON

M. QUEMENER constate que l'inventaire effectué respecte le protocole adopté par la CLE. Il propose par ailleurs une information sur le Schéma de Cohérence Régionale (comportant la trame verte et bleue) lors de la prochaine CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion à 13h00

concernés par le classement en liste 2. Néanmoins, la CLE est consciente du besoin d'accélérer la concertation.

Les 3 inventaires sont validés à l'unanimité, moins 3 abstentions pour chaque inventaire.